

Compte rendu du Conseil Municipal du 10 Février 2012

Mairie de Montjavoult 20 h 30.

Etaient présents : Mmes : G. Bellière, M. Bessaa, Mrs : JC. Chapuis, P. Corade, J. Dissard, M. Maurel, G. Le Foll, JC. Tessé, G. Lubrano (Maire)

Absents : D. Moufflette (pouvoir G. Lubrano) – B. Danillon (pouvoir JC. Tessé).

Secrétaire de séance : J. Dissard.

Secrétaire auxiliaire : B. Houpeau.

Le maire G. Lubrano, ouvre la séance à 20H30 par une communication : à la suite des élections partielles du 29 janvier et du 5 février, l'ordre du jour comporte l'élection d'un nouveau maire adjoint, des vice-présidents et des nouveaux membres des commissions et des différents syndicats auxquels participe la commune. Il n'y aura pas de questions diverses. Si le conseil le souhaite, l'élection d'un second adjoint sera débattue. Un nouveau conseil aura lieu avant la fin du mois pour débattre des autres questions.

G. Lubrano déclare que désormais tous les conseils seront précédés d'un pré-conseil afin que les élus aient le temps de prendre pleinement connaissance des dossiers avant de délibérer. De même une réunion de la commission des finances précédera l'examen du budget par le conseil.

Election des adjoints.

G. Lubrano souhaite qu'un seul adjoint soit désigné mais propose que la question d'en élire un second soit mise au vote.

Résultat du vote à main levée : - Pour 6 voix (Mmes Bellière, Bessaa, MM Chapuis, Corade, . Dissard, M. Maurel) ; - abstentions 5 (Mme Moufflette, Mrs. Danillon, . Le Foll, . Lubrano, Tessé)

L'ordre du jour est modifié en conséquence.

M. Corade se propose pour le poste de premier- adjoint. Le scrutin a lieu à bulletins secrets. M. Tessé procède au dépouillement. M. Corade est élu avec la totalité des voix (11 voix).

Le scrutin est ouvert pour le choix d'un second adjoint. Mme Bessaa est candidate. Le scrutin a lieu à bulletins secrets. M. Tessé procède au dépouillement. 8 voix pour , 3 bulletins blancs, aucune abstention. Mme Bessaa est élue second adjoint.

M. Lubrano donne lecture de la délibération.

Nomination de nouveaux délégués à la Communauté de communes du Vexin -Thelle, au Syndicat intercommunal de Montagny en Vexin, Montjavoult(eau), à SYNELEC, au RPI.

- Communauté de communes :

Le nouveau délégué à la Communauté de Communes est de droit le premier adjoint. Approbation à la totalité des voix. Mme Bessaa est nommée suppléante : approbation à la totalité des voix.

- Syndicat des Eaux :

M. Corade suggère que de nouveaux délégués remplacent ceux que leurs obligations professionnelles empêchent d'assister régulièrement aux réunions de ces syndicats. M. Tessé

constate que les réunions du syndicat des eaux sont régulièrement fixées sans tenir compte de ses contraintes professionnelles. Il donne son accord pour que M. Maurel le remplace à ce poste. Ce changement est mis au vote: aucune voix contre, aucune abstention, pour = 11.

- Synélec :

Mme Bellière est désignée comme suppléante à SYNELEC. Aucune voix contre, aucune abstention. M. Corade demande s'il sera possible à d'autres membres du conseil d'assister aux réunions de SYNELEC. M. Le Foll et Mme Bellière conviennent d'assister M. Lubrano à ces réunions pour = 11.

- R.P.I. :

M. Maurel remplace M. Tessé au RPI. Ce changement est mis au vote: aucune voix contre, aucune abstention pour = 11.

Nominations aux différentes commissions communales

Les commissions doivent être renouvelées. M. Lubrano déclare que dorénavant tous les membres du conseil seront avisés de la réunion de chaque commission, et qu'ils seront en droit d'y assister et de participer aux discussions qui s'y déroulent. Les membres des commissions sont désormais les suivants :

Finances et budget :

Vice président : Pierre Corade., Ghislaine Bellière, Michel Maurel. Danielle. Mouflette

Urbanisme et développement durable :

Vice -président : B. Danillon. J.C. Chapuis, Pierre Corade, Jacques Dissard, Danielle Mouflette.

Culture Associations Fêtes Bibliothèque

Vice -présidente : Mireille Bessaa. J.C. Chapuis, Jacques Dissard, Michel Maurel,

Communication :

Vice-président : B. Danillon. Ghislaine Bellière, Mireille Bessaa, Jacques Dissard, Danielle Mouflette.

Appels d'offres

Vice -président : J.C Tessé., J.C Chapuis, Pierre Corade, Michel Maurel, Danielle Mouflette.

Entretien de la voirie communale , bâtiments communaux, organisation de la sécurité routière :

Vice -président : Pierre Corade. Mireille Bessaa, G. Le Foll, D. Mouflette,.

Commission des listes électorales :

Mme Bessaa y remplacera M. Miralles.

Indemnités du maire et des adjoints :

Le recensement au 1er janvier 2012 évalue la population de la commune à 499 habitants. L'indemnité du maire est donc de 17% de l'indice 1015 soit 646,24€ bruts, et celle des adjoints de 6,6% du même indice, soit 250,90€ bruts. Approbation à la totalité des voix, aucune abstention.

Sentier de randonnée « Les 2 buttes » :

La communauté de communes du Vexin-Thelle demande qu'un avis favorable soit donné par le conseil au tracé du circuit de randonnée des deux buttes afin qu'il soit inscrit au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR). La commune s'engage dès lors à en garantir l'accès, ou à proposer un itinéraire de remplacement. Avis favorable à la totalité des voix, Aucune voix contre, aucune abstention.

M. Corade demande alors que les conseillers puissent prendre connaissance du projet de budget avant le conseil où il sera mis au vote, afin d'avoir le temps nécessaire pour l'examiner en détail. M. Lubrano dit que l'état des dépenses fait en 2011 est disponible, mais qu'il faut attendre la fin du mois de mars pour connaître la totalité des ressources et subventions. M. Corade demande que soient communiqués les projets pour 2012 et l'évaluation des dépenses engagées.

M. Corade demande que l'ordre du jour du prochain conseil comporte tous les problèmes non résolus : l'explication du doublement de la part syndicale dans le prix de l'eau (M. Lubrano et M. Le Foll admettent qu'ils ont eu connaissance d'une délibération et d'un vote à ce sujet), la sécurité incendie, la remise en état du presbytère, la reconstruction du lavoir de Valécourt, la tenue d'un chrono des courriers entrants afin que les documents soient plus aisément disponibles. Il avertit que ces questions seront constamment proposées en questions diverses si elles n'apparaissent pas à l'ordre du jour des prochains conseils. M. Lubrano dit que l'on en reparlera au prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 30.